



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 août 2007
Français
Original : anglais

Quinzième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1750 (2007) du 30 mars 2007, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2007 et m'a demandé de lui présenter, au plus tard 40 jours avant l'expiration de celui-ci, un plan détaillé pour le retrait de la Mission ainsi que des recommandations précises sur le niveau de ses effectifs. Une mission d'évaluation technique interdépartementale, dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix, s'est rendue au Libéria du 11 au 22 juin pour recueillir les informations nécessaires pour préparer ledit plan. Le présent rapport rend compte des principaux faits nouveaux survenus au Libéria depuis mon rapport du 15 mars 2007 (S/2007/151), décrit le plan de retrait des effectifs de la MINUL et contient des recommandations sur le niveau de ces derniers.

II. Événements marquants

Situation politique

2. Au cours de la période considérée, le Gouvernement libérien a poursuivi l'application de son programme de consolidation de la paix, de réforme de la gouvernance et de redressement économique. Dans le cadre des efforts visant à améliorer la gouvernance, la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf a effectué en avril une visite prolongée dans les comtés de Nimba, Grand Gedeh, River Cess, Sinoe, Grand Kru et Maryland pour évaluer directement la situation économique et sociale et l'état des infrastructures dans ces régions et organiser des réunions-débats avec les communautés locales. À Harper, dans le comté de Maryland, elle a tenu la première réunion du Conseil des ministres qui ait jamais eu lieu en dehors de Monrovia.

3. À l'appui des efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir la réconciliation nationale et assurer la participation de tous au processus de prise de décisions, la Présidente Johnson-Sirleaf a organisé une série de consultations pour recueillir les vues des parties prenantes sur le processus de développement et de redressement du pays. Elle a rencontré le 24 juin le Conseil interreligieux du Libéria, l'Association des entreprises libériennes et le Conseil des chefs du Libéria, et les 6 et 10 juillet les partis politiques de l'opposition et l'Association nationale du barreau.



4. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a poursuivi sa campagne de lutte contre la corruption. Le 22 mars, le Ministre adjoint et un ministre assistant au Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie ont été relevés de leurs fonctions parce qu'ils auraient, semble-t-il, délivré de faux permis d'exploitation minière. Les procès de l'ancien Président du Gouvernement national de transition du Libéria, Gyude Bryant, accusé de sabotage économique, et de l'ancien Président de la Chambre des représentants, Edwin Snowe, accusé du détournement de 1 million de dollars des caisses de la Liberia Petroleum Refining Corporation dont il était l'administrateur délégué, se poursuivent.

5. Les 12 et 18 juin, cependant, le Vérificateur général indépendant, dont le poste est financé par la Commission européenne, a déclaré publiquement, sans pour autant fournir de preuves à l'appui de ses allégations, que l'actuel Gouvernement du Libéria était « trois fois plus corrompu » que le précédent et que des « millions de dollars avaient disparu sans laisser de trace » dans le projet de budget pour 2007-2008. Au cours d'un débat public sur le projet de budget le 26 juin, le Vérificateur général a dit au Parlement que le projet de budget ne « rendait pas compte de la véritable position financière » du Libéria. La Présidente lui a demandé d'engager un dialogue avec les ministères concernés pour discuter des domaines au sujet desquels il avait exprimé des préoccupations. Dans l'intervalle, le projet de budget, dont le montant s'élève à 199 millions de dollars, a été approuvé par le Sénat le 24 juillet.

6. La crise parlementaire qui a suivi la démission de l'ancien Président de la Chambre des représentants, Edwin Snowe, a été réglée. On se souviendra que M. Snowe avait démissionné lorsque les députés ont déclaré ne plus avoir confiance dans son aptitude à exercer ses fonctions. Par la suite, les travaux du Parlement ont été paralysés par un désaccord sur la question de la succession. Le 5 avril, Alex Tyler du Parti libérien de l'action a été élu Président de la Chambre. Au cours de la période considérée, le Parlement a promulgué plusieurs lois importantes, notamment la loi sur le recensement national, et ratifié un certain nombre d'accords, notamment l'Accord renégocié avec la société Mittal Steel.

Situation en matière de sécurité

7. La situation d'ensemble sur le plan de la sécurité au Libéria est restée généralement calme et stable. Cependant, le 17 juillet, George Koukou, ancien Président de l'Assemblée législative nationale de transition, et le général de division Charles Julu, ancien chef d'état-major de l'armée et commandant de l'Unité spéciale antiterroriste dans l'administration de Samuel Doe, ont été arrêtés et inculpés de trahison au motif d'avoir planifié de déstabiliser le Gouvernement. Ils ont été arrêtés suite à la détention par les autorités locales de la Côte d'Ivoire d'un troisième Libérien, le colonel Dorbor, qui aurait essayé d'acheter et de transporter des armes à destination du Libéria.

8. Parmi les autres faits nouveaux importants qui se sont produits au cours de la période considérée dans le domaine de la sécurité, on peut citer des manifestations violentes de groupes de mécontents et des incidents liés à des différends fonciers. Le 7 avril, suite à un différend de ce type entre les habitants de Blebo et ceux de Karbwlaken dans le comté de Grand Kru, des maisons ont été incendiées à Blebo. Le 28 avril, le décès d'un garçon de 5 ans à Bong Mines, dans le comté de Bong, a entraîné des troubles violents quand il a été dit que la police aurait été responsable de sa mort. Un poste de police qui venait d'être construit a été incendié, et les

résidences de la Police nationale libérienne et celle du maire de la ville ont été vandalisées. L'intervention conjointe de la MINUL et du superintendant du comté a permis de ramener le calme.

9. Il y a également eu plusieurs manifestations violentes d'étudiants, notamment une manifestation de deux jours au milieu du mois d'avril à l'Université Cuttington de Gbarnga, dans le comté de Bong, d'étudiants qui se plaignaient des installations du campus. Le 19 juin, la Police nationale libérienne a demandé l'appui d'unités de police constituées de la MINUL pour maîtriser une manifestation violente d'étudiants de l'Université du Libéria qui exprimaient leur solidarité avec leurs professeurs en grève pour dénoncer le non-paiement de prestations qui leur étaient dues, y compris des arriérés de traitement. Cette manifestation s'est déroulée devant le bureau de la Présidente au Ministère des affaires étrangères à Monrovia.

10. Le 20 juin, des ex-combattants qui protestaient contre le retard avec lequel leurs indemnités de subsistance étaient payées ont organisé des manifestations simultanées à Buchanan, Ganta et Gbarnga. La situation s'est détériorée à Buchanan quand les manifestants se sont introduits dans les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les ont saccagés. Le 16 juillet, des ex-combattants rassemblés devant le siège du PNUD à Monrovia ont exigé d'être inclus dans les programmes de réinsertion et réclamé le paiement des indemnités qui leur restaient dues. Des responsables du PNUD se sont entretenus avec eux et leur ont expliqué les plans visant à offrir des possibilités de réinsertion aux ex-combattants qui n'en bénéficiaient pas encore.

11. Dans l'intervalle, le 9 juillet, au cours d'une visite de l'Inspecteur général de la police au port franc de Monrovia pour effectuer une enquête au sujet d'informations concernant le vol de combustible, des affrontements violents ont éclaté entre la Police nationale libérienne et la police portuaire, et une cinquantaine de personnes ont été blessées. Le même jour, la Présidente a demandé la création d'une commission d'enquête sur cet incident. Celle-ci lui a depuis lors présenté son rapport pour qu'elle l'examine et prenne les mesures appropriées.

12. Le nombre de cas de vols armés et de viols n'a cessé d'augmenter au cours de la période considérée, amenant la Présidente Johnson-Sirleaf à lancer l'opération « Calmer la peur », dans le cadre de laquelle le nombre de patrouilles de sécurité et de contrôle inopiné des véhicules à Monrovia a été multiplié, en sus de l'opération en cours, appelée « Déferlante », qui consiste à mener des opérations de bouclage et de perquisition et à renforcer les patrouilles de jour et de nuit dans les quartiers à forte criminalité.

13. La situation en matière de sécurité le long des frontières avec la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et la Guinée reste stable. Toutefois, l'incident visé au paragraphe 7 ci-dessus fait ressortir la nécessité d'un contrôle efficace des zones frontalières. La MINUL continue à mener plusieurs opérations pour décourager d'éventuels mouvements transfrontières d'armes et le recrutement de mercenaires de même que pour rassurer les populations locales et promouvoir une coordination plus efficace entre les services de sécurité déployés dans ces zones. Dans ce contexte, la MINUL et les forces armées guinéennes ont effectué des patrouilles parallèles le long de la frontière entre le Libéria et la Guinée dans le cadre de l'opération « Seskin 4 et 5 », du 9 au 13 avril et du 27 au 30 mai. Des patrouilles similaires le long de la frontière entre le Libéria et la Sierra Leone ont été effectuées avec les forces armées sierra-léonaises dans le cadre des opérations « Loko 7, 8 et 9 », du 26 au 28 avril, du 28 au

30 mai et du 27 au 29 juin. La MINUL a également continué à mener des patrouilles coordonnées avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (UNOCI) pour surveiller la situation en matière de sécurité le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire.

III. Mission d'évaluation technique

14. La mission d'évaluation technique dirigée par le Département des opérations de la paix qui s'est rendue au Libéria du 11 au 22 juin pour recueillir les informations requises pour élaborer le plan de retrait de la MINUL se composait de représentants du Département des affaires politiques, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Département de la sûreté et de la sécurité, du PNUD et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Elle a rencontré une vaste gamme de parties prenantes, notamment la MINUL, l'équipe de pays des Nations Unies, des ministres du Gouvernement et des membres de la communauté des donateurs et du corps diplomatique, y compris de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine, ainsi que des partis politiques, d'organisations non gouvernementales et de groupes de la société civile. Elle s'est également rendue dans les comtés de Bomi et de Grand Cape Mount, où elle a spécifiquement évalué les capacités opérationnelles de la nouvelle Police nationale libérienne déployée dans ces deux comtés et les problèmes auxquels elle se heurte. Avant de quitter le Libéria, la mission d'évaluation a discuté de ses conclusions avec la Présidente Johnson-Sirleaf, le Groupe de contact international sur le Libéria et l'équipe de pays des Nations Unies.

Conclusions de la mission d'évaluation

A. Situation en matière de sécurité et évaluation des risques

15. Le Libéria est devenu un pays généralement stable dans une sous-région instable. Toutefois, la paix qui y règne est extrêmement précaire et le pays est toujours exposé à l'anarchie. Les problèmes qui menacent le plus directement une paix et une stabilité durables au Libéria à ce stade sont notamment l'augmentation de la criminalité et la multiplication des actes de violence, en particulier les vols à main armée et les viols; la capacité limitée du secteur de sécurité pour mettre fin à la criminalité et à la violence; la faiblesse du système judiciaire; la capacité limitée dont disposent les principales institutions nationales s'agissant de produire les dividendes promis de la paix; la prolifération de groupes de mécontents tels que les ex-combattants au chômage, les soldats et les agents de police démobilisés, et les éléments des milices irrégulières qui ont été démantelées; l'insécurité économique, en particulier le chômage des jeunes; la réapparition des clivages ethniques et sociaux; et le sentiment, partagé par certains partis politiques de l'opposition, que le Gouvernement ne cherche pas véritablement à promouvoir la réconciliation nationale.

16. Le risque d'une résurgence éventuelle de groupes armés, qui peuvent facilement être organisés pour fomenter l'instabilité politique, est toujours présent. Certaines parties prenantes libériennes ont exprimé la crainte que des éléments dont les intérêts sont menacés par le programme de réforme du Gouvernement, ainsi que

des individus fidèles à l'ancien Président Charles Taylor, ne cherchent à déstabiliser le Gouvernement. Ces facteurs, de même que le risque que l'instabilité qui règne en Guinée, en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire ne s'étende au Libéria, font ressortir la vulnérabilité continue du pays. Néanmoins, les relations du Libéria avec les pays voisins se sont améliorées au point que d'éventuels rebelles éprouveraient des difficultés à utiliser le territoire d'un pays voisin pour déstabiliser le pays.

17. Avant l'arrivée de la mission d'évaluation technique, quatre équipes mixtes d'évaluation de la sécurité, dirigées de concert par la MINUL et le Gouvernement, ont procédé à une évaluation approfondie de la situation du pays en matière de sécurité. Ces équipes, composées de représentants de la MINUL, de l'équipe de pays des Nations Unies et des Ministères des affaires intérieures, de la défense et de la sécurité nationales, ainsi que de l'Office national de sécurité, du Bureau national des enquêtes, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation et de la Police nationale libérienne, ont conclu que la sécurité, l'administration de l'État et l'état de droit dans les comtés étaient extrêmement limités. Si la situation en matière de sécurité dans les comtés de Bomi, de Grand Cape Mount et de Margibi a été jugée relativement acceptable, les comtés de Sinoe et de Lofa ont été considérés comme des zones relativement dangereuses.

18. Les équipes mixtes d'évaluation de la sécurité ont également déterminé que la précarité de l'autorité de l'État dans certains comtés, aggravée par l'insuffisance des moyens de communication et l'impossibilité de trouver des moyens de subsistance, ont contribué à la migration d'ex-combattants, de jeunes et d'étrangers vers des zones riches en ressources naturelles et minérales. Dans certaines de ces zones, la tension entre les résidents et les « enclaves » qui se livrent à ces activités illégales est très élevée. En outre, d'importants groupes d'ex-combattants tendent à rester en liaison avec leurs anciens commandants de faction. Les équipes mixtes d'évaluation de la sécurité ont conclu que la sécurité assurée par la MINUL reste une garantie importante de la paix et de la stabilité au Libéria.

B. État d'exécution du mandat de la Mission

19. Suite à l'entrée en fonctions d'un gouvernement élu en janvier 2006, la MINUL a redéfini son objectif stratégique de manière à axer ses efforts sur la consolidation de la paix et à aider le Libéria à stabiliser la situation en matière de sécurité grâce à des services de police et des forces armées capables de fonctionner indépendamment. À cette fin, les priorités de la MINUL découlant de son mandat consistent à aider le Gouvernement à reconstruire les secteurs de la sécurité de l'état de droit, à remettre sur pied des structures administratives qui fonctionnent dans tout le pays, à mener à bien la réinsertion des ex-combattants, à rétablir l'administration de l'État sur les ressources naturelles du pays, à réinstaller les rapatriés et les personnes déplacées, à promouvoir et protéger les droits de l'homme et à forger la réconciliation nationale. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux, la MINUL a accompli des progrès considérables dans l'exécution de ces aspects fondamentaux de son mandat au cours de l'année écoulée. Toutefois, les tâches qui restent à accomplir et les nouveaux défis à relever sont écrasants.

1. Reconstitution de la Police nationale libérienne

20. La MINUL a atteint son objectif initial consistant à dispenser une formation de base à 3 500 agents de police au 30 juin. À ce jour, 3 522 agents de police sont sortis de l'École nationale de police. Suite au programme spécial de soutien éducatif destiné aux candidates aux fonctions d'agent de police, qui est une initiative conjointe du Ministère de l'éducation, de la Police nationale libérienne et de la police des Nations Unies, la première promotion constituée entièrement de femmes, comprenant 110 recrues, a commencé sa formation le 4 juin. En outre, plusieurs programmes destinés à renforcer les capacités de supervision et les capacités spécialisées de la Police nationale se poursuivent.

21. Cependant, le déploiement de la Police nationale libérienne dans les différents comtés continue d'être freiné par l'absence de ressources, d'infrastructures de base et de matériel de police, notamment de véhicules et de moyens de communication. À ce jour, 676 agents de police seulement ont été déployés dans les 15 comtés. L'Inspecteur général de la Police nationale libérienne a informé la mission d'évaluation du fait que les besoins les plus pressants de la police se situent au niveau du financement; du matériel, en particulier du matériel de communication, des véhicules, des installations d'entretien des véhicules et du matériel de laboratoire de police technique et scientifique; de la formation de spécialistes; de l'infrastructure des services de police dans les comtés; du développement de capacités de gestion et de l'élimination de la corruption.

22. Le 20 juin, la mission d'évaluation technique a visité les quartiers généraux de comté de la Police nationale libérienne dans les comtés de Bomi et de Grand Cape Mount, où elle a pu voir directement les problèmes administratifs et logistiques auxquels la police est en butte. Faute de moyens de communication, les agents de police utilisent leurs propres téléphones mobiles pour faire rapport à leurs commandants et communiquer entre eux, ainsi qu'avec le quartier général de la police. Dans le comté de Grand Cape Mount, où la police dispose d'un seul véhicule et d'une motocyclette pour 42 agents, le commandant de la police paie de sa propre poche le carburant et l'entretien du véhicule. Il utilise également ses ressources personnelles pour acheter le carburant nécessaire à un groupe électrogène qui a été donné à la police et des vivres pour les détenus.

23. Le Gouvernement s'emploie, avec l'appui de ses partenaires internationaux, à régler certains des problèmes d'infrastructure auxquels se heurte la force de police. Grâce à un appui bilatéral fourni par la Norvège et les Pays-Bas, des travaux de rénovation, de construction et d'équipement des postes de police sont en cours à Buchanan (comté de Grand Bassa), à Zwedru (comté de Grand Gedeh), à Harper (comté de Maryland), à Tubmanburg (comté de Bomi), à Kakata (comté de Margibi), à Gbarnga (comté de Bong) et à Sanniquellie (comté de Nimba). La construction des quartiers généraux de la police dans les comtés de Grand Kru, de River Gee et de River Cess est en cours.

24. La construction de postes de police à Webbo (comté de River Gee) et à Morweh (comté de River Cess) se poursuit également. Grâce aux projets à effet rapide de la MINUL, la reconstruction et la remise en état des postes de police d'Owensgrove (comté de Grand Bassa), de Salala (comté de Bong), d'Unification Town (comté de Margibi), de Schefflin Town (comté de Montserrado) et de Robertsport (comté de Grand Cape Mount) ont été menées à bien. La remise en état des postes de police de Bopolu (comté de Gbarpolu), de Voinjama (comté de Lofa),

de Bo-Sinje (comté de Grand Cape Mount), de Foya et de Kolahun (comté de Lofa), de Tapeta et de Yekepa (comté de Nimba) et de Toe Town (comté de Grand Gedeh) est en cours.

25. La formation et l'équipement de l'Unité d'appui de la police nationale, qui compte 450 agents, continuent. Quelque 300 agents ont déjà suivi en 2005 une formation assurée par le Gouvernement nigérian. Celles des 150 autres doit commencer sous peu à l'École nationale de police. Certains membres de l'Unité ont été dotés d'armes et de munitions, comme l'autorise le Comité des sanctions du Conseil de sécurité. La police des Nations Unies travaille en étroite coopération avec des instructeurs de la Police nationale libérienne pour veiller à ce que les agents appelés à utiliser ces armes participent à un programme de recyclage et de requalification, conformément à la politique de la Police nationale libérienne en la matière.

26. Considérant que les effectifs des Forces armées du Libéria qu'il est prévu de reconstituer ne doivent pas être très importants, le Gouvernement a décidé de créer une force d'intervention rapide de la Police comptant 500 agents. La mise au point du programme de formation et la définition du mandat des instructeurs et conseillers de la Force sont en cours, et la sélection des candidats a commencé. On envisage que 200 de ces agents seront opérationnels d'ici à juillet 2008 et que tous les membres de la Force auront reçu la formation et l'équipement nécessaires d'ici à juillet 2009. Les États-Unis et l'Irlande ont accepté de contribuer à ce projet.

2. Formation, restructuration et réforme des Forces armées du Libéria

27. Les États-Unis continuent à apporter un appui à la reconstitution des Forces armées du Libéria, qui devraient compter 2 000 hommes. Ils ont retenu deux sociétés privées, DynCorp et Pacific Architects and Engineers (PAE) pour exécuter ce projet. La première est chargée du recrutement et de la fourniture d'une instruction de base aux recrues aux centres de formation de Barclay et de Camp Ware, tandis que la seconde doit assurer les formations spécialisées et construire les casernes ainsi que le quartier général de bataillon et de brigade à Camp Kessely, près de Monrovia.

28. La mission d'évaluation technique a visité Camp Kessely et le centre de formation de Camp Ware et a été impressionnée par les casernes, les installations de formation et le quartier général de bataillon et de brigade qui ont été construits et équipés par PAE et DynCorp pour les nouvelles forces armées. Les responsables de ces sociétés ont indiqué que la plus grande partie des 20 millions de dollars déjà dépensés pour restructurer la nouvelle armée avait été investie dans la construction de ces installations.

29. Jusqu'ici, cependant, 105 recrues seulement ont terminé leur formation de base. Neuf de ces hommes sont sortis de l'École des élèves-officiers en mars et ont reçu le grade de sous-lieutenant le 8 mai. Le 21 juillet, la formation de base du deuxième groupe de 525 recrues a commencé à Camp Ware. Les nouvelles Forces armées du Libéria comprendront deux bataillons d'infanterie, une unité du génie, une unité de police militaire, une fanfare et du personnel médical.

3. Élaboration d'une stratégie nationale de sécurité et de sa structure

30. Le Gouvernement poursuit toujours l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité et de sa structure, qui devraient définir les rôles respectifs des Forces armées du Libéria, de la Police nationale, de la Police portuaire, de la Force d'intervention rapide de la police, du Service spécial de sécurité, du Bureau de l'immigration et de la naturalisation, des douanes et d'autres organismes clefs de sécurité, et comporter des capacités de décision et de gestion des crises au niveau national de même qu'un service du renseignement. Ces organismes devraient avoir des mandats clairement définis et qui se complètent. La structure générale du secteur de la sécurité devrait permettre au Libéria de prévoir et de gérer les problèmes qui risquent de menacer la sécurité avant qu'ils ne se concrétisent.

4. Désarmement, démobilisation, réinsertion et réadaptation

31. Une opération de vérification effectuée au début de l'année par un groupe de travail technique composé de la MINUL, du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de la Commission européenne, de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et de la réadaptation a conclu qu'environ 90 000 ex-combattants avaient bénéficié du programme de réinsertion et de réadaptation, que quelque 2 000 autres (2 %) étaient spontanément retournés dans des communautés et qu'environ 9 000 attendaient toujours que des possibilités de réinsertion leur soient offertes. Le PNUD a fait savoir à la mission d'évaluation qu'il avait offert des possibilités de réinsertion à quelque 63 000 ex-combattants et envisageait de clore son fonds d'affectation spéciale à cet effet à la fin du mois de juin. D'autres partenaires internationaux devraient fournir des possibilités de formation aux ex-combattants restants dans le cadre de programmes en cours.

32. De nombreux Libériens ont cependant fait savoir à la mission d'évaluation que le programme de réinsertion n'avait pas donné aux ex-combattants des moyens viables de subvenir à leurs besoins. La majorité d'entre eux étaient toujours au chômage et des milliers s'étaient regroupés pour exploiter de manière illégale les ressources naturelles dans les zones diamantifères et aurifères ou travaillent dans les plantations de caoutchouc.

33. La MINUL continue à collecter et détruire des armes et munitions résiduelles, remises volontairement ou découvertes à l'occasion de perquisitions. Depuis la fin du programme de désarmement et de démobilisation, en 2005, elle a collecté et détruit 748 armes, 1 390 engins non explosés, 99 980 munitions et 11 790 pièces diverses. En outre, 320 fusils, 36 593 munitions, 938 pièces diverses et 706 engins non explosés ont été collectés dans le cadre du programme communautaire exécuté par le PNUD depuis qu'il a été lancé en janvier 2006.

5. Appui à la consolidation de l'autorité de l'État

34. La consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays progresse encore lentement, faute de ressources financières, de locaux à usage de bureaux et de logements, de moyens logistiques, de routes carrossables et de capacités. On estime que, sur les 15 bâtiments administratifs de comtés, 10 seulement seront entièrement remis en état d'ici à octobre 2007, et que les cinq autres le seront au cours de l'exercice suivant. Les équipes d'appui constituées dans chaque comté, qui

se composent de représentants de la MINUL, de l'équipe de pays des Nations Unies, du Ministère de l'intérieur, de l'administration locale, des ministères compétents et d'organisations non gouvernementales, aident à renforcer les capacités des autorités locales à évaluer les besoins en services essentiels et à planifier, coordonner et exécuter les mesures à prendre pour y répondre. Elles se réunissent tous les mois pour rendre compte des progrès accomplis et des problèmes rencontrés dans chaque comté.

35. Le Département du développement international du Royaume-Uni a accepté de fournir une subvention de 2,5 millions de dollars à l'Office de la fonction publique, à la Commission de réforme de la gouvernance et à l'Institut d'administration publique du Libéria pour soutenir le programme de renforcement des capacités de la fonction publique au Libéria, tandis que la Banque mondiale a fourni une subvention de 900 000 dollars au titre du programme destiné aux pays à faible revenu en difficulté, pour exécuter des activités de réforme. En sus de ces initiatives, le Gouvernement libérien est en train de créer, en collaboration avec ses partenaires internationaux, un « service de cadres supérieurs » destiné à attirer des Libériens qualifiés dans la fonction publique.

36. Les élections prévues au niveau municipal et dans les chefferies ont été retardées, faute de ressources. D'après le Ministre de l'intérieur, il faudra 19 millions de dollars pour les organiser. Dans l'intervalle, les élections aux antennes du Conseil traditionnel national du Libéria au niveau des comtés se poursuivent.

6. Promotion des droits de l'homme et de l'état de droit

a) Promotion des droits de l'homme

37. La situation en matière de droits de l'homme dans le pays continue de s'améliorer. D'importants problèmes subsistent cependant en ce qui concerne le système judiciaire et font obstacle aux efforts visant à promouvoir et défendre les droits de l'homme. On continue périodiquement de signaler des cas de tribunaux qui n'appliquent pas les règles et procédures juridiques de manière cohérente ou n'observent pas les normes minimales en matière de droits de l'homme ainsi que des cas de corruption impliquant des magistrats. En outre, on continue de recourir à l'épreuve judiciaire dans certaines régions isolées du pays, en raison notamment de l'absence de tribunaux et de services de police.

38. La promulgation de l'amendement de la loi sur le viol en 2006 n'a guère contribué à réduire l'incidence de la violence sexuelle, notamment les viols de femmes et de filles. Pour appuyer les efforts déployés par le Gouvernement face à cette situation, la MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis en place une équipe de travail conjointe, qui a examiné les procédures suivies pour traiter les cas de viol et formulé des recommandations sur les mesures à prendre.

39. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme n'ayant toujours pas été mise en place du fait des retards enregistrés dans la sélection des candidats, il n'a pas encore été élaboré de plan d'action national dans le domaine des droits de l'homme.

b) Appui au système judiciaire et pénitentiaire

40. Le système judiciaire et pénitentiaire se met en place très lentement. Le système judiciaire est pénalisé par une infrastructure limitée, un manque de personnel qualifié, une capacité insuffisante pour traiter les cas, une mauvaise gestion et un manque de volonté nécessaire pour instituer des réformes. En conséquence, les Libériens n'ont guère confiance dans le système de justice.

41. Bien qu'un procureur de l'État soit désormais affecté à chaque tribunal d'arrondissement et à la plupart des tribunaux de première instance, le nombre d'avocats commis d'office est insuffisant dans les comtés, si bien que beaucoup de défenseurs, trop pauvres, ne peuvent en bénéficier.

42. La situation du système de justice pour mineurs est très préoccupante. Le tribunal pour mineurs de Monrovia, de même que les tribunaux de première instance des comtés habilités à administrer la justice pour mineurs, manquent de personnel qualifié. En outre, il arrive fréquemment que des jeunes délinquants soient maintenus pendant de longues périodes en détention préventive avec les adultes ou soient jugés par des tribunaux de première instance, quand ils ne sont pas libérés sans autre forme de procès.

43. La MINUL a continué de former les officiers de justice et du judiciaire. Depuis mai 2006, 336 magistrats, 220 juges de paix, 226 procureurs, 147 greffiers de tribunaux de première instance et 53 greffiers de tribunaux d'arrondissement et de la Cour suprême ont été formés. En outre, la MINUL a dispensé une formation juridique à 351 fonctionnaires des services d'immigration. Environ neuf projets à effet rapide pour les tribunaux ont été menés à terme et le travail se poursuit dans quatre autres cas. Toutefois, des fonds supplémentaires considérables sont nécessaires pour rénover tous les tribunaux du pays.

44. Un projet de loi portant création d'une commission de la réforme législative a été rédigé avec l'aide de la MINUL et du United States Institute of Peace. Une fois instaurée, la Commission devrait entreprendre un examen complet de la législation du Libéria. La MINUL aide le Ministère de la justice à recenser les lois à abroger ou à réformer, y compris celles qui ne sont pas conformes aux normes internationales. En outre, la Mission aide le Gouvernement à élaborer un cadre de politique pour la réforme judiciaire.

45. En ce qui concerne le système pénitentiaire, la MINUL forme le personnel du Bureau de l'administration pénitentiaire et assure la sécurité des établissements pénitentiaires. À ce jour, elle a recruté et formé 104 agents et elle entend en former 125 autres en 2007. En outre, elle devra dispenser une formation intensive aux agents de trois nouveaux établissements qui s'ouvriront sous peu à Gbarnga, dans le comté de Bong, à Tubmanburg, dans le comté de Bomi et à Greenville, dans le comté de Sinoe et assurer leur encadrement. Les États-Unis ont dans l'intervalle accepté de financer la démobilisation d'une soixantaine d'agents de l'administration pénitentiaire.

46. La plupart des établissements pénitentiaires, dont la prison centrale de Monrovia, sont surpeuplés. La grave pénurie de personnel et la précarité des conditions de travail expliquent les fréquentes évasions et autres troubles de l'ordre. À la fin de l'année en cours, deux nouveaux établissements devraient ouvrir leurs portes à Monrovia et à Zwedru et aider ainsi à soulager en partie les problèmes de surpopulation carcérale. En outre, le PNUD et le Haut Commissariat des Nations

Unies pour les réfugiés (HCR) ont accepté de rénover l'ancienne prison et d'instaurer un nouveau service à Gbarnga. Actuellement, le Bureau de l'administration pénitentiaire dispose de 10 installations pénitentiaires opérationnelles dans 9 des 15 comtés du pays.

7. Promotion de la réconciliation nationale

47. Le mandat de la Commission vérité et réconciliation prend fin en septembre 2008. À ce jour, la Commission n'a enregistré que 5 000 sur les 30 000 rapports estimés et n'a reçu que 2,2 millions de dollars pour un budget de fonctionnement initialement escompté à 14 millions de dollars. Au début de l'année en cours, le travail de la Commission a été suspendu en raison de problèmes de gestion et de transparence. En mars, un groupe de travail conjoint, composé de représentants de la Commission et du Groupe international de contact sur le Libéria, a été créé pour aider la Commission à relever ces défis. Jusqu'ici, le groupe de travail a proposé des révisions budgétaires, donné des orientations stratégiques, arrêté un plan de travail et revu les politiques de la Commission en matière de personnel et d'effectifs.

48. S'agissant des efforts que déploie le Gouvernement pour stimuler la réconciliation politique et ethnique, les partis politiques de l'opposition ont estimé que la véritable réconciliation nationale n'avait pas encore commencé et ont accusé le Gouvernement d'appliquer des politiques qui risquaient de raviver d'anciens clivages ethniques et sociaux. La Présidente du Libéria, M^{me} Johnson-Sirleaf, a reconnu que le Gouvernement devait en faire plus pour associer les partis d'opposition et pour promouvoir la réconciliation nationale, précisant par ailleurs que son gouvernement n'excluait personne. Elle a signalé à la mission d'évaluation qu'elle entendait entamer des consultations pour demander les vues des groupements politiques et de la société civile du Libéria sur des questions d'importance nationale. Dans l'intervalle, elle a engagé cette procédure, comme on l'indique au paragraphe 3 du présent rapport.

8. Promotion d'une gestion efficace des ressources naturelles

49. Après la promulgation, en août 2006, de la loi sur la réforme du secteur forestier national et la levée des sanctions visant l'exportation du bois d'œuvre en provenance du Libéria, le Gouvernement libérien a instauré le Comité de surveillance de la réforme du secteur forestier, chargé d'élaborer un train de mesures de réforme et de surveiller l'application de 29 règlements dans ce secteur.

50. Les sanctions visant le diamant ayant été levées le 27 avril, le Libéria a été admis, le 4 mai, au Système de certification du Processus de Kimberley. Le 28 juillet, le Gouvernement a levé l'interdiction autoproclamée du pays d'exploiter les diamants, ouvrant ainsi la voie à l'exportation officielle de ces pierres. Dans l'intervalle, le problème répandu de l'exploitation illégale de diamants par des ex-combattants, des étrangers et des jeunes chômeurs continue d'entraver fortement les efforts du Gouvernement pour rétablir son autorité dans les secteurs visés.

51. La MINUL soutient les efforts du Gouvernement pour ranimer l'industrie du caoutchouc du Libéria, en aidant à récupérer les plantations, notamment celles qui sont illégalement occupées par des ex-combattants. La Mission continue d'assurer la sécurité dans la plantation de caoutchouc de Guthrie, qui a été récupérée et placée sous l'administration d'une équipe intérimaire établie par le Gouvernement. La situation sécuritaire qui prévaut dans la plantation de caoutchouc de Cocopa, autre

propriété illégalement occupée, s'est sensiblement améliorée après la saisie de fusils détenus par les résidents de la plantation. Le Gouvernement a ainsi pu, en avril, céder la gestion de la plantation au titulaire de la concession. La saisie par le Gouvernement de la plantation de caoutchouc de Sinoe a été retardée à cause du piètre état dans lequel se trouvent les routes dans le comté. La plantation est actuellement occupée par des ex-combattants, qui profitent de l'absence d'autorité de l'État dans le secteur pour se livrer à l'exploitation illégale du caoutchouc.

9. Appui à la mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économiques (GEMAP)

52. La mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économiques continue de progresser. Les procédures de gestion financière du Gouvernement se sont considérablement améliorées, notamment dans les domaines de l'établissement des budgets, de la maîtrise des dépenses, de la gestion de la trésorerie et de la planification des achats. Le Gouvernement a établi un secrétariat technique à l'intention du Comité de gestion de la trésorerie et un système informatique de gestion financière intégrée. Il a également instauré des politiques et des orientations pour améliorer les pratiques en matière d'achats et l'octroi de concessions.

53. Le 28 avril, la Présidente a participé, avec des partenaires internationaux, à un séminaire organisé pour passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du GEMAP. Suivant des recommandations formulées à cette occasion, et qui ont été ultérieurement approuvées par le Comité directeur du GEMAP, l'équipe technique du Programme est désormais coprésidée par le Gouvernement et les partenaires internationaux. En outre, des organes de l'État qui accueillent des spécialistes du GEMAP recrutés sur le plan international devraient soumettre à l'équipe technique des rapports trimestriels, établis conjointement avec le Gouvernement, pour présenter les questions réglées, les résultats obtenus et les projets envisagés pour résoudre les problèmes en suspens.

IV. Relèvement, reconstruction et développement économiques

54. L'économie du Libéria a commencé à remonter la pente. Le taux de croissance, de 5,3 % en 2005, s'est hissé à 7,9 % en 2007. Le produit intérieur brut (PIB) à prix courants est estimé à 574,5 millions de dollars et le revenu par habitant est de 163 dollars. Les résultats économiques par secteur ont affiché l'an dernier les signes d'une reprise, le secteur de l'agriculture, dont la sylviculture, représentant 95,4 % des recettes d'exportation. À la fin de 2006, la dette extérieure du Libéria s'élevait à environ 3,7 milliards de dollars, soit l'équivalent d'environ 800 % du PIB et de 3 000 % des exportations. La dette intérieure, y compris les arriérés de salaires, est estimée à 700 millions de dollars.

55. Le Gouvernement a continué d'accorder une haute priorité au règlement de la crise de l'emploi. Une initiative conjointe du Ministère libérien des travaux publics, de la MINUL, du PNUD, du HCR, du Programme alimentaire mondial (PAM) et de la Banque mondiale visant à la remise en état des routes essentielles a permis jusqu'ici d'offrir des possibilités d'emploi à court terme à quelque 9 000 travailleurs, dont des ex-combattants. En outre, quelque 4 000 membres de

communautés et ex-combattants ont tiré parti de la remise en état des routes entreprise par les ingénieurs militaires de la MINUL. Avec l'aide du programme du PAM intitulé « Appui alimentaire aux initiatives locales » et du Ministère des travaux publics, la MINUL a aussi facilité l'emploi de quelque 8 000 membres de communautés locales pour des travaux de nettoyage des bordures des routes et autres travaux de réfection de base, et plus de 9 000 membres de communautés ont été employés dans le cadre de projets d'infrastructure à forte intensité de main-d'œuvre appuyés par USAID, l'Union européenne, la Direction du développement et de la coopération de la Suisse et des ONG internationales. En dépit de ces réalisations, il reste encore beaucoup à faire pour encourager les investissements en masse du secteur privé qui permettraient de créer des emplois.

V. Situation humanitaire

56. La situation humanitaire au Libéria continue de s'améliorer. Néanmoins, plusieurs problèmes humanitaires graves restent à résoudre, notamment en ce qui concerne la santé, l'éducation, l'alimentation, l'eau et l'assainissement. C'est pourquoi, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires de l'ONU a mobilisé, par le truchement de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de leurs partenaires au niveau de l'exécution, 4 millions de dollars pour améliorer l'accès aux équipements sanitaires et aux médicaments essentiels, pour construire et remettre en état les installations d'adduction d'eau et d'assainissement, et pour augmenter la sécurité alimentaire.

57. À ce jour, seuls ont été reçus 21,1 % des 117 millions de dollars requis pour satisfaire les besoins humanitaires prioritaires, qui sont énoncés dans le Plan d'action humanitaire commun en faveur du Libéria pour 2007, notamment pour fournir des services sociaux de base, assurer une vie productive aux rapatriés et renforcer les capacités de la société civile et des autorités locales.

58. Un aspect positif à signaler est la clôture, le 30 juin, du Programme de rapatriement volontaire assisté par le HCR. Environ 110 000 réfugiés sont ainsi retournés de leur propre gré dans leur lieu d'origine avec l'assistance du HCR, tandis que quelque 50 000 l'auraient fait spontanément. Il reste encore quelque 80 000 réfugiés à rapatrier de divers pays de la sous-région, mais aussi 16 253 ressortissants de la Sierra Leone, de la Côte d'Ivoire et d'autres pays qui résident au Libéria.

VI. Questions concernant l'égalité des sexes

59. Le Groupe des questions de parité des sexes de la Mission a mis au point un plan d'action, assorti d'objectifs, en vue de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Il continue par ailleurs de dispenser au personnel de la MINUL et aux fonctionnaires de l'administration pénitentiaire une formation à l'analyse des sexespécificités. Membre de divers comités et groupes de travail, la Mission apporte un appui technique, logistique et financier en vue de l'application d'un plan d'action national dans les domaines de l'état de droit, de la protection des droits des femmes et des filles et de la promotion des femmes aux postes de responsabilité.

VII. VIH/sida

60. Le Groupe du VIH/sida de la MINUL a collaboré avec la cellule intégrée de formation du personnel de la Mission à la réalisation d'activités de formation et de sensibilisation ainsi qu'à l'organisation de séances d'évaluation des risques personnels, dans le cadre du programme d'orientation destiné au personnel militaire et civil ainsi qu'aux membres de la police. Il sensibilise également le public au VIH/sida en participant à une émission radiophonique de la MINUL au cours de laquelle il est répondu en direct aux questions des auditeurs.

VIII. Déontologie et discipline

61. Durant le premier semestre de l'année, sept cas d'exploitation et d'abus sexuels ont été signalés à la MINUL, contre 21 pour la même période de l'année précédente. En outre, quatre affaires disciplinaires relevant de la catégorie 1 et 70 de la catégorie 2 ont été signalées. L'enquête sur deux des sept cas d'exploitation et d'abus sexuels a pris fin et elle se poursuit pour les cinq autres.

62. Le Groupe de la déontologie et de la discipline de la MINUL œuvre à la mise au point et à l'application de stratégies visant à prévenir, identifier, signaler et sanctionner toutes les catégories de conduites répréhensibles de la part du personnel des Nations Unies. La Mission continue de mettre l'accent, dans ses campagnes de formation et de sensibilisation, sur la politique de tolérance zéro instituée par le Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels. La MINUL participe également à la coordination de la campagne nationale de sensibilisation pour la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels lancée par le Gouvernement.

IX. Information

63. Les services d'information de la MINUL continuent d'appuyer les programmes prioritaires de la Mission ainsi que ceux des organismes des Nations Unies, du Gouvernement libérien et de la société civile. La Mission a organisé une série de manifestations d'information et d'émissions radiophoniques, y compris un tournoi national de cinq semaines au titre du programme de sport au service de la paix. La Radio de la MINUL a diffusé cinq nouveaux programmes pour mieux couvrir les questions sociales et des droits de l'homme. En outre, la Mission organise une formation destinée aux médias locaux, aide le Ministère de l'information à former le personnel chargé de l'information et dispense aux membres de la Police nationale du Libéria une formation en matière de relations publiques et d'information des médias.

X. Ajustement et réduction des effectifs de la Mission

64. Comme je l'ai signalé dans mes rapports précédents, la MINUL a rapatrié, en mars 2006, une compagnie (250 soldats) conformément à la résolution 1626 (2005) du Conseil de sécurité du 19 septembre 2005. La Mission a également rapatrié, en décembre 2006, un bataillon (750 soldats) dont la présence, au vu de la stabilité relative du pays depuis l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement, ne se justifiait plus. Actuellement, les effectifs militaires de la MINUL se composent de

14 141 soldats sur le total autorisé de 15 125, tandis que sa force de police se compose de 1 180 hommes (dont 18 agents de l'administration pénitentiaire) sur un maximum autorisé de 1 240.

65. La mission d'évaluation technique et la MINUL ont déterminé qu'en dépit des difficultés que le pays devait encore relever et des risques en matière de sécurité recensés dans la section III du présent rapport, les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission et la stabilisation de la situation sécuritaire dans le pays suffisaient à justifier des ajustements ultérieurs de la composante militaire et de la composante de police de la MINUL.

Critères du retrait

66. La mission d'évaluation a proposé que le processus de réduction des effectifs se déroule compte tenu des objectifs clefs suivants : a) achever d'ici à juillet 2007 la formation de base de 3 500 membres de la Police nationale du Libéria; b) mettre au point les méthodes de travail de la police d'ici à décembre 2008; c) former, d'ici à juillet 2009, les 500 hommes de l'Unité d'intervention rapide de la police; d) équiper et déployer des agents de police dans les comtés, et renforcer l'infrastructure de police d'ici à décembre 2010; e) élaborer la stratégie et l'architecture de la sécurité nationale et les mettre en œuvre à l'échelle nationale d'ici à décembre 2008; et f) former et rendre opérationnels, d'ici à septembre 2008 et septembre 2009 respectivement, les premier et deuxième bataillons de l'Armée libérienne.

67. En outre, le rétablissement de l'état de droit et le renforcement de l'administration et de l'autorité de l'État dans les 15 comtés du Libéria, ainsi que les élections, qui devraient se dérouler en Sierra Leone en 2007 et en Guinée et en Côte d'Ivoire en 2008, sont des critères contextuels importants dont il faut tenir compte à l'heure de déterminer le moment d'ajuster les déploiements de troupes de la MINUL.

XI. Recommandations

A. Composante militaire

68. La MINUL et la Mission d'évaluation technique ont établi un cadre qui prévoit le retrait de la composante militaire de la Mission en trois phases. Au cours de la première phase, 2 450 soldats (trois bataillons et trois compagnies d'infanterie) seraient rapatriés, ce qui ramènerait les effectifs de la Mission à 11 691 personnes. Il n'y aurait pas de changement important en ce qui concerne les lieux de déploiement de la Mission. Quant aux unités plus petites, elles pourraient être redéployées là où se trouvaient les soldats avant leur rapatriement.

69. La deuxième phase consisterait surtout à réorganiser les quatre secteurs militaires existants pour qu'il n'y en ait plus que deux. Cela supposerait de rapatrier quelque 500 militaires appartenant à deux états-majors de secteur, notamment des officiers d'état-major, des observateurs militaires et deux unités médicales, ainsi que des officiers du quartier général de la Mission. À la fin de cette phase, les effectifs de la Mission s'établiraient à 11 191 personnes.

70. Au cours de la troisième phase, deux autres bataillons ainsi que plusieurs unités régionales (2 191 personnes) seraient rapatriés, ce qui ramènerait l'ensemble des effectifs de la MINUL à 9 000 personnes. Un bilan serait alors réalisé pour évaluer la situation par rapport aux principaux objectifs fixés.

71. Le rapatriement de chaque grande unité serait suivi d'une période d'ajustement de trois mois afin de donner le temps à la MINUL de modifier ses dispositions en matière d'appui logistique et de préparer le rapatriement suivant. Par ailleurs, des évaluations techniques seraient conduites pendant les trois phases de retrait afin de mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés et de formuler des recommandations précises concernant les autres aménagements à apporter.

72. Il est à supposer que la garde militaire composée de 250 Mongols, qui assure la sécurité au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, demeurerait en activité pendant toute la période de retrait, à moins que le Tribunal spécial n'achève ses travaux entre-temps. Par ailleurs, les moyens que la MINUL pourrait mettre à disposition pour renforcer l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, comme le prévoit la résolution 1609 (2005) du Conseil de sécurité, se limiteraient, pendant la période de retrait, à une compagnie d'infanterie de quelque 150 hommes.

73. La mission d'évaluation technique, de concert avec la MINUL, a envisagé plusieurs options pour la mise en œuvre du cadre exposé aux paragraphes 68 à 70 ci-dessus. Cependant, à la suite des consultations tenues avec le Gouvernement libérien et la MINUL, elle n'en a retenu qu'une. La première phase (rapatriement de 2 450 soldats) commencerait en octobre 2007 et se terminerait en septembre 2008. Elle serait suivie d'une période d'examen de trois mois (jusqu'en décembre 2008) visant à évaluer la stabilité de la nouvelle structure dans son ensemble, ainsi que les progrès réalisés concernant le renforcement de l'administration et de l'autorité de l'État dans les 15 comtés, de même que l'évolution de la situation dans la sous-région, compte tenu notamment des élections qui doivent avoir lieu en Côte d'Ivoire et en Guinée. Il a été déterminé que cette période d'examen serait essentielle, étant donné la fragilité de la situation au Libéria et le caractère imprévisible de l'évolution de la situation dans la sous-région. La deuxième phase (le rapatriement de 500 soldats et la réorganisation des secteurs) débiterait en janvier 2009 pour se terminer en août de la même année. Un objectif clef, dont la réalisation serait mesurée pendant cette période, est la formation d'une unité d'intervention rapide de la police qui devrait s'achever en juillet 2009 au plus tard. La troisième phase (rapatriement de 2 191 soldats) se déroulerait alors de septembre 2009 à décembre 2010.

74. Il est trop tôt pour déterminer quand le retrait complet de la MINUL devrait s'effectuer et prendre des dispositions concernant la suite. Il est dès lors préconisé qu'une mission d'évaluation technique se rende au Libéria à la mi-2010 pour faire un bilan précis des efforts réalisés dans le pays en matière de stabilisation et de mise sur pied d'un secteur de la sécurité nationale, dans l'optique d'élaborer un plan pour la période suivant décembre 2010. La décision définitive concernant le retrait de la Mission devrait également tenir compte des importantes élections nationales qui doivent se tenir au Libéria en octobre 2011.

B. Composante police

75. La mission d'évaluation technique, en consultation avec la MINUL, a recommandé le rapatriement progressif de 498 conseillers pour les questions de police en sept phases se déroulant entre avril 2008 et décembre 2010. En revanche, les 18 agents des services pénitentiaires qui font partie des effectifs policiers de la Mission resteront en poste. De plus, il sera important de prévoir six postes supplémentaires d'agent des services pénitentiaires pour renforcer l'aide apportée à la consolidation du système pénitentiaire. Ces agents s'occuperont de la formation dans les nouveaux établissements pénitentiaires qui s'ouvriront bientôt dans les comtés de Bong, de Bomi et de Sinoe. Des périodes d'examen visant à évaluer l'évolution de la situation en matière de sécurité dans le pays et la mise sur pied de la capacité opérationnelle de la Police nationale libérienne seraient intégrées au processus de retrait. Grâce aux mesures de réduction proposées, les effectifs de la composante police de la Mission seraient ramenés à 742 personnes en décembre 2010. Les cinq unités de police constituées (605 agents), qui aident la Police nationale libérienne à contenir les émeutes et les troubles civils, resteraient dans la zone de la Mission pendant toute la période de retrait. Par ailleurs, des conseillers pour les questions de police spécialisés dans des domaines tels que la police scientifique, les enquêtes criminelles, la gestion, le renseignement, les opérations, la criminalité organisée, les normes professionnelles, la répression du trafic de stupéfiants, la sécurité dans les aéroports et la protection des femmes et des enfants seront déployés auprès de la Mission dans le cadre de rotations systématiques du personnel afin d'apporter à la force de police nationale une formation spécialisée et l'encadrement qui s'impose. Les aménagements au niveau de la composante police de la MINUL se feront également en fonction des objectifs fixés, qui ont été énoncés plus haut, au paragraphe 66.

C. Composante civile

76. La MINUL continuera d'aménager sa composante civile, comme il se doit, de sorte à s'adapter à l'évolution des priorités. La Mission a d'ores et déjà commencé à faire des aménagements à sa Section réinsertion, réadaptation et relèvement, ainsi qu'à sa Section de la coordination de l'aide humanitaire, compte tenu des progrès réalisés pour ce qui est de la réinsertion des ex-combattants et du passage de la phase de l'urgence humanitaire à celle du relèvement.

XII. Observations

77. Le gouvernement de la Présidente Johnson-Sirleaf a fait de grands progrès en matière de consolidation de la paix et de promotion de la relance économique au Libéria. Il a notamment réussi à mettre en œuvre les mesures requises pour obtenir la levée des sanctions pesant sur le bois d'œuvre et les diamants; à augmenter les recettes de l'État de 48 %; à mener à bien le programme de suivi du Fonds monétaire international; à élaborer et mettre en œuvre une stratégie provisoire de lutte contre la pauvreté; à rétablir l'approvisionnement en électricité et en eau dans certains quartiers de Monrovia pour la première fois depuis 15 ans; à faire progresser le taux de scolarisation de 40 %; à améliorer la situation des droits de l'homme; et à entretenir des relations mutuellement avantageuses avec ses voisins.

Le Gouvernement n'a pas pour autant perdu de vue certaines priorités importantes : consolider son autorité, lutter contre la corruption, mettre en œuvre le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, réformer le secteur de la sécurité, exercer à nouveau un contrôle sur ses ressources naturelles et établir des règles en la matière, et renforcer les capacités de ses institutions.

78. Ce sont là des réalisations remarquables pour un pays qui sort d'une situation d'anarchie totale et dont les institutions et les infrastructures publiques s'étaient effondrées. Cependant, il reste beaucoup à faire. La consolidation de la paix et la refonte des institutions de l'État n'en sont qu'à leur tout début. Tant que l'armée et la police ne fonctionneront pas indépendamment et que la justice n'aura pas été rétablie et ne sera pas devenue accessible à tous les Libériens, le pays court toujours le risque de retomber dans l'anarchie. Par ailleurs, assurer la réinsertion professionnelle des ex-combattants et des membres des services de sécurité démantelés, créer des emplois, garantir une véritable réconciliation nationale, répondre aux besoins des victimes du conflit, faire reculer la pauvreté et dispenser les services sociaux de base à la population sont autant de tâches essentielles dont le Libéria doit s'acquitter pour assurer la stabilité à long terme du pays. S'il veut surmonter ces difficultés, l'État devra prendre les mesures qui s'imposent pour favoriser la croissance économique afin de dégager les recettes nécessaires.

79. La lenteur des progrès réalisés dans le renforcement du secteur de la sécurité est un grand sujet de préoccupation. La formation des Forces armées du Libéria a pris énormément de retard, ce qui s'est traduit par le report de la date de mise en activité de ses unités. D'autre part, même si l'on est en bonne voie d'atteindre les objectifs fixés en matière de formation de la Police nationale libérienne, son efficacité opérationnelle est entravée par le manque de fonds, de véhicules, d'équipement de communication et de logements. Ces lacunes constituent un obstacle de taille au bon déploiement de la police dans l'ensemble du pays. La gestion de la Police nationale libérienne doit également s'améliorer. J'en appelle à la générosité de la communauté internationale pour soutenir la dotation en équipement et le déploiement de la Police nationale libérienne et contribuer à parachever la formation des Forces armées du Libéria dans les meilleurs délais. J'invite également le Gouvernement libérien à mener à bien sa stratégie en matière de sécurité nationale et à mettre en place la structure nécessaire dans ce domaine dans les prochains mois.

80. Bien que l'extraction illégale de diamants continue de poser de graves problèmes et demeure un facteur éventuel d'instabilité, il faut saluer les efforts déployés par le Gouvernement pour mettre fin à ces activités, lesquels ont abouti à la levée des sanctions qui pesaient sur le commerce de diamants et à l'intégration du Libéria au Système de certification du Processus de Kimberley. J'encourage le Gouvernement à renforcer la réglementation de ce secteur important et à veiller à ce que le Libéria applique rigoureusement le Processus de Kimberley.

81. Il convient de saluer les mesures prises par la Présidente Johnson-Sirleaf pour encourager la réconciliation nationale et la participation de tous à la vie politique. Cependant, les clivages ethniques et sociaux qui ont fait des ravages au Libéria par le passé pourraient resurgir. J'exhorte donc le Gouvernement libérien à redoubler d'efforts pour promouvoir la réconciliation nationale et locale afin de pérenniser la paix et la stabilité dans le pays.

82. L'incertitude qui persiste en Côte d'Ivoire et en Guinée représente une menace supplémentaire pour la stabilité du Libéria. Cela dit, je trouve encourageants les efforts réalisés par les pays du bassin du fleuve Mano pour améliorer leurs relations.

83. Compte tenu des nombreuses difficultés avec lesquelles le Libéria est encore aux prises, surtout la complexité et la fragilité de la situation sur le plan de la sécurité, je recommande que le Conseil de sécurité approuve le plan de retrait décrit à la section XI ci-dessus, ainsi que le niveau des effectifs proposé au paragraphe 73 et le plan d'aménagement de la composante police de la MINUL exposé au paragraphe 75. Le plan proposé permettra à la MINUL de s'adapter à l'évolution des priorités et à transmettre progressivement et prudemment, en procédant par phases, la responsabilité en matière de sécurité au Gouvernement, d'une manière qui permette à celui-ci de renforcer ses capacités et à la Mission de continuer à maintenir la stabilité. Ce plan a été élaboré à l'issue d'une analyse minutieuse de la situation actuelle en matière de sécurité, d'une évaluation précise des menaces et d'un bilan des tâches inachevées relevant du mandat de la MINUL. Ce plan est également le fruit de consultations étroites menées avec le Gouvernement libérien, les acteurs nationaux et les partenaires du Libéria.

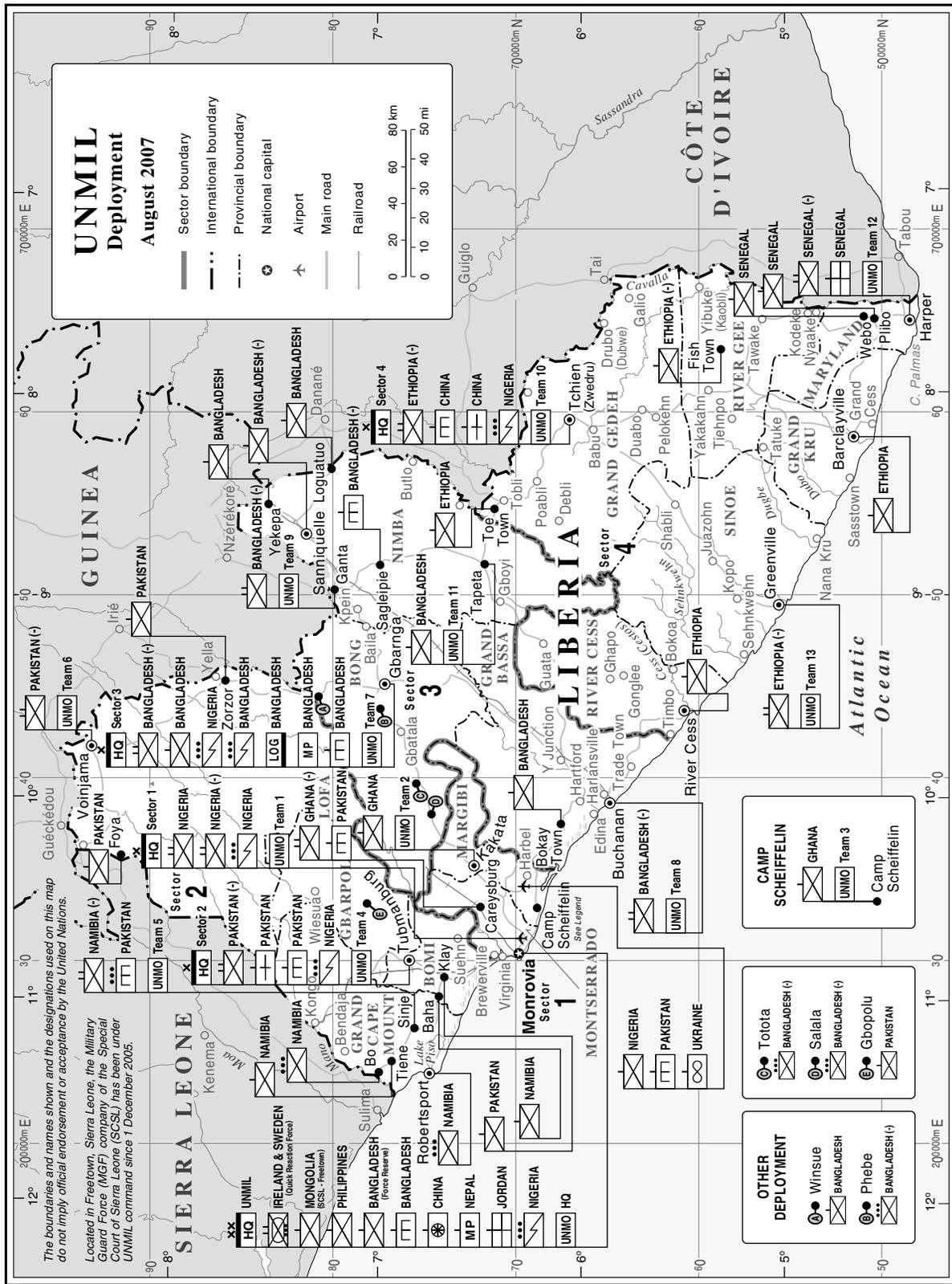
84. La progression du retrait devra être évaluée en permanence par rapport aux objectifs précis définis dans le présent rapport. Le Gouvernement et la communauté internationale sont donc vivement encouragés à prendre les mesures qui s'imposent dans les meilleurs délais pour réaliser ces objectifs. Si le Conseil approuve mes propositions, j'ai l'intention de faire le point régulièrement sur le déroulement du retrait. Cela permettrait au Conseil de sécurité, au Gouvernement et à la MINUL de faire le bilan de la situation en matière de sécurité et d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés. Entre-temps, je recommande que le mandat de la Mission soit reconduit pour une période d'un an, jusqu'en septembre 2008.

85. En conclusion, je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance au Conseil de sécurité et aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, ainsi qu'à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Union africaine et aux pays donateurs, pour le soutien indéfectible qu'ils apportent à la consolidation de la paix au Libéria. Je voudrais également rendre hommage à mon Représentant spécial, Alan Doss, et à l'ensemble du personnel militaire et civil de la MINUL, ainsi qu'aux organismes humanitaires, aux agences de développement et aux organisations non gouvernementales, pour leur apport important à la cause de la consolidation de la paix au Libéria.

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs de la composante militaire et de la composante police civile au 1^{er} août 2007

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante Police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		
Afrique du Sud				0	
Allemagne				0	5
Argentine				0	8
Bangladesh	17	11	3 187	3 215	28
Bénin	3	1		4	
Bolivie	3	1		4	
Bosnie-Herzégovine				0	11
Brésil		2		2	
Bulgarie	2			2	
Chine	6	7	558	571	18
Croatie		5		5	
Danemark	2			2	
Égypte	8			8	4
El Salvador	3			3	2
Équateur	2	1		3	
États-Unis d'Amérique	7	6		13	8
Éthiopie	19	8	1 798	1 825	
Ex-République yougoslave de Macédoine				0	1
Fédération de Russie	6			6	8
Fidji				0	30
Finlande		2		2	
France		1		1	
Gambie	4			4	30
Ghana	12	8	849	869	40
Inde					125
Indonésie	3			3	
Irlande		1		1	
Jamaïque				0	7
Jordanie	7	8	115	130	140
Kenya	3	4		7	19
Kirghizistan	4			4	2
Malaisie	10			10	
Malawi		2		2	20
Mali	4	1		5	
Moldova	3	1		4	

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		<i>Police civile</i>
Mongolie		2	248	250	
Monténégro	2			2	
Namibie	3	4	608	615	5
Népal	3	2	40	45	256
Niger	3			3	
Nigéria	17	12	1 944	1 973	163
Norvège				0	10
Ouganda				0	21
Pakistan	16	12	3 389	3 417	32
Paraguay	3	1		4	
Pérou	3	1		4	
Philippines	3	5	165	173	33
Pologne	2			2	3
Portugal				0	
République de Corée	1	1		2	
République tchèque	3			3	5
Roumanie	3			3	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		3		3	
Rwanda				0	12
Samoa				0	13
Sénégal	3	2	598	603	
Serbie	4			4	3
Sri Lanka				0	1
Suède				0	14
Togo	2	1		3	
Turquie				0	23
Ukraine	3	1	300	304	13
Uruguay				0	3
Yémen				0	4
Zambie	3			3	27
Zimbabwe	2			2	30
Total	207	117	13 799	14 123	1 177



Department of Field Support
Cartographic Section